

LA VIDEO-SURVEILLANCE DANS LES IMMEUBLES EN 12 POINTS-CLES

Objectifs pédagogiques et opérationnels

S'approprier la réglementation applicable à la vidéo-surveillance dans les immeubles
Minimiser le risque de contentieux

Pré requis

Aucun

Public

Gestionnaires
Responsables immobiliers
Toute personne souhaitant se familiariser avec la réglementation de la vidéo-surveillance

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Chaque exposé est suivi d'un mini-cas pratique
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

2h00
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LA NÉCESSITÉ DE JUSTIFIER LA VIDÉOSURVEILLANCE
2. LES DIFFÉRENTES ZONES AUTORISÉES
3. UNE DÉCISION PRÉALABLE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
4. LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES CONDITIONNÉES AU LIEU DE SURVEILLANCE
5. LES PERSONNES HABILITÉES À VISIONNER
6. LES MODALITÉS DU VISIONNAGE
7. LES MODALITÉS DE TRANSMISSION DES IMAGES
8. LA DURÉE DE CONSERVATION DES IMAGES
9. LES OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ ET DE TENUE D'UN REGISTRE
10. LES MODALITÉS DU DEVOIR D'INFORMATION
11. LES CONTRAINTES LIÉES AUX DROITS D'ACCÈS ET D'OPPOSITION
12. LES SANCTIONS ET LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016